

L'EDITO

N° 2

juillet 2010



Retraite : un choix de Société

Cette fois nous y sommes, la dernière réforme de ce gouvernement a été présentée.

Sans aucune surprise c'est un nouveau recul social que l'on veut nous imposer, et ce sont les salariés et retraités qui vont en subir les conséquences et payer au prix fort ce choix de Sarkozy et du Medef.

Pourtant, le Président de la République avait promis de ne pas remettre en cause le départ à 60 ans... Pour faire avaler ce mauvais coup, tous les moyens lui sont bons : clips publicitaires, scénarios catastrophes, pas de négociation avec les syndicats mais uniquement une consultation bidon, présentation juste avant la période de vacances avec un délai ultra court pour le débat et le vote au parlement.

Cela fait plusieurs années que les retraités sont montrés du doigt : pour le Medef, ils représentent une charge qui nuirait à la compétitivité mondiale. C'est un peu vite oublier les cadeaux qui lui sont octroyés. C'est ainsi que, depuis 2002, les réductions de cotisations patronales se multiplient et atteignent près de 30 milliards chaque année.

Les dividendes versés aux actionnaires, eux, sont en constante progression et dépassent les sommes allouées aux investissements, tandis qu'en même temps la part des salaires dans la valeur ajoutée est en diminution constante.

Dans ce projet de loi, il n'y aurait pas de mesures qui toucheraient directement les retraités : il ne faut pas s'y tromper et déjà des voix se font entendre du côté de la majorité parlementaire et de certains « experts » pour dire que cette réforme n'est pas « juste » car les retraités ne contribuent pas à l'effort.

Voici leurs arguments, qui nous donnent une idée de ce qui nous attend :

- ⇒ Les retraités n'ont pas le même taux de CSG que les actifs, il faudrait donc l'augmenter.
- ⇒ Les retraités ne payent plus autant de cotisations qu'en étant salariés, il faudrait l'alignement, sous prétexte qu'ils ont un revenu en moyenne supérieur à celui des actifs (ce qui est faux).
- ⇒ Ils ne travaillent plus, il faudrait donc leur supprimer l'abattement de 10 % pour frais professionnels. Mais chaque retraité constate que ses dépenses augmentent puisqu'il reste à son domicile. De plus, le tarif de sa mutuelle double, voire triple, il ne bénéficie plus des activités du CE à tarifs réduits...

Par ailleurs, ces « experts » oublient que les précédentes réformes ont fortement diminué le montant des pensions : calcul sur les 25 meilleures années, décote pour carrière incomplète, abandon de la revalorisation des pensions sur l'évolution des salaires, c'est ainsi que la perte à ce jour est de 20%.

Nous vivons depuis l'avènement du sarkozysme les plus grandes injustices que nous ayons connues, et c'est la raison pour laquelle les retraités doivent participer à toutes les initiatives et manifestations lancées par la CGT, la FNIC avec son UFR et les USR, notamment la grande manifestation unitaire du 7 septembre prochain.

**LES RETRAITÉS ONT ASSEZ PAYÉ.
CA SUFFIT ! .**

Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . Manifestation du 24 juin—Sur les retraites : parlons démographie !
- 3 . A l'assaut du ciel ! L'œuvre de la commune de Paris...—Développement Durable et industries chimiques sont-ils compatibles ?
- 4 . L'Orga, le point

MANIFESTATION DU 24 JUIN.

Plus de 2 millions dans les rues, la lutte ne fait que commencer : rendez-vous le 7 septembre, après un été actif !

MANIFESTATION DES RETRAITÉS



Plusieurs sections de retraités, souvent en coordination avec les actifs de leur syndicat, ont établi, dès après la manifestation, des plans de travail pour juillet et août, afin de faire entendre une voix et des arguments autres que ceux du gouvernement et du Médef. Parmi les actions entamées ou prévues :

- ⇒ larges distributions/signatures de la pétition aux portes des entreprises
- ⇒ distributions de tracts et discussions sur les marchés, sur les lieux de vacances,
- ⇒ blocage des péages à la sortie des autoroutes ou, par exemple, sur le pont de l'île de Ré (actions très bien reçues par les automobilistes !),
- ⇒ création de collectifs de défense des retraites,
- ⇒ organisation de débats, interpellation des élus...

sans oublier, le 13 juillet, remise des cartes-pétitions signées dans les préfectures ou sous-préfectures.



Un camarade nous donne sa recette :

Avoir environ 500 à 600 cartes et aller sur le terrain avec un maximum de camarades actifs et retraités, les distribuer et les faire signer devant ou au sein des entreprises. Les faire signer aussi dans les assemblées générales des syndicats, dans toutes les réunions syndicales, dans les manifestations, sur les marchés...

A remettre à un délégué CGT ou à l'Union Locale ou l'Union Départementale CGT (ne pas renvoyer à l'UCR directement) ou à l'UFR-FNIC.

Sur les retraites : parlons démographie !

L'espérance de vie que le Pouvoir agite pour convaincre que sa position est incontournable est l'espérance à la naissance. Cette donnée fausse totalement le problème car son augmentation provient essentiellement d'une diminution importante du taux de mortalité infantile. Celui-ci a été divisé par 25 depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

L'espérance de vie que l'on doit prendre en compte pour que la démarche soit sérieuse et responsable, et avoir un bon raisonnement, c'est celle prise au moment où le salarié va faire valoir ses droits à la retraite, c'est-à-dire 60 ans pour prendre l'âge de départ le plus répandu. Cette espérance de vie pour un homme de 60 ans est passée de 80 ans en 1998 à 82 ans en 2008, soit plus 2 ans en 10 années. Celle d'une femme de 85,3 à 86,9 soit une progression légèrement moindre.

La part des plus de 60 ans dans la population totale passerait de 25 % aujourd'hui à 36 % d'ici 2010.

Donc, pas de scénario catastrophe !

Si, par malheur, l'âge de la retraite venait à reculer, nous assisterions en parallèle à un recul de l'espérance de vie après 60 ans, alors que cette espérance qui progresse est une chance et non un handicap.

Extrait d'un article signé Bernard JAQUESSON pour le Bulletin de l'USR 63

Faisons signer la pétition

A L'ASSAUT DU CIEL ! L'ŒUVRE DE LA COMMUNE DE PARIS, AVRIL/MAI 1871

En moins de 2 mois, et malgré des conditions très difficiles, la Commune réalise une œuvre extraordinairement riche et moderne, abordant de multiples aspects, dont certains ne pourront être qu'ébauchés : la Semaine Sanglante (21 mai – 29 mai 1871) marque la victoire des Versaillais, mais pas la fin des idéaux de la Commune.

- ⇒ **Démocratie** : les membres de l'assemblée municipale sont révocables, comptables et responsables, « peuple, gouverne-toi toi-même ». A l'entreprise : syndicats et comités de femmes impulsent des ateliers coopératifs, prémices de l'autogestion.
- ⇒ **Droit du travail** : réduction de la journée de travail, abolition du travail de nuit, Suppression des amendes et retenues sur salaires. Création de bureaux d'embauche pour lutter contre le chômage.
- ⇒ **Logement** : interdiction de l'expulsion des locataires, droit de réquisition de logements vacants.
- ⇒ **Droit des femmes** : avec Louise Michel, elles ont été sur le devant de la scène dès le 18 mars, elles créent l'Union des Femmes, premier mouvement féminin de masse et arrachent le principe « à travail égal, salaire égal ».
- ⇒ **Laïcité** : Séparation de l'église et de l'état. La Commune instaure l'école laïque, gratuite et obligatoire, crée un enseignement professionnel, y compris pour les filles et entame une réforme de l'enseignement.
- ⇒ **Culture populaire** : des cours publics sont instaurés, traitant de multiples sujets (arts, sciences, littérature, ...). Bibliothèques, musées, théâtres, sont rouverts,

des concerts organisés, très appréciés. La Fédération des Artistes, avec Courbet, Daumier, Manet, Dalou, Pottier..., revendique « la libre expansion de l'art »

- ⇒ **Société** : proposition d'abolition de la peine de mort. Droit au divorce et à l'union libre. Les étrangers sont nombreux à participer à la Commune, (travailleurs immigrés, Garibaldiens et révolutionnaires venus chercher asile en France) : elle précise que « toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent » et adopte le drapeau rouge, symbole de la fraternité universelle.

La Commune a posé des questions, soulevé des problèmes qui nous interpellent encore aujourd'hui, et apporté des réponses pionnières.

Source : publications de l'association Les Amis de la Commune de Paris

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INDUSTRIES CHIMIQUES SONT-ILS COMPATIBLES ?

Le développement durable incarne un défi pour une industrie chimique respectueuse, assumant ses responsabilités dans la protection de l'environnement et l'emploi qualifié, stable, afin de promouvoir une nouvelle efficacité économique et sociale.

La FNIC a dit et redit qu'il est possible d'avoir des entreprises sécurisées et sécurisantes : il faut simplement que les directions de ces entreprises prennent les dispositions nécessaires et créent les investissements indispensables. Si c'est le cas de certaines, pour beaucoup au contraire la finance a pris le pas sur l'industrie. Et certaines ont fait le choix de délocaliser leurs sites de production, de les installer là où les contraintes environnementales sont moins exigeantes qu'en Europe : autrement dit, on va polluer ailleurs !

Il y a nécessité de rééquilibrer, au niveau international, les 3 piliers du développement durable que sont l'économie, la protection de l'environnement et la justice sociale. Les stratégies de développement durable ne peuvent pas se construire à partir d'un modèle dominant, aujourd'hui fondé sur l'acceptation des rapports de forces mondiaux et des dogmes de l'économie libérale. Les performances technologiques devraient être un formidable moyen de progrès social, de sécurité des installations, d'un environnement propre, intégrant la place et le rôle des travailleurs.

Source : publications fédérales.

AU REVOIR LÉO



Notre camarade Christian LEOTY (Léo) nous a quittés brutalement le 17 avril. Il avait participé à notre 9^{ème} Conférence et chacun avait pu constater sa joie de vivre, sa gouaille toute particulière, son engagement sans faille dans la CGT et dans sa Fédération. Ancien de Kodak-Pathé, il avait été longtemps conseiller du salarié au sein de l'Union Régionale Chimie de l'Ile-de-France.

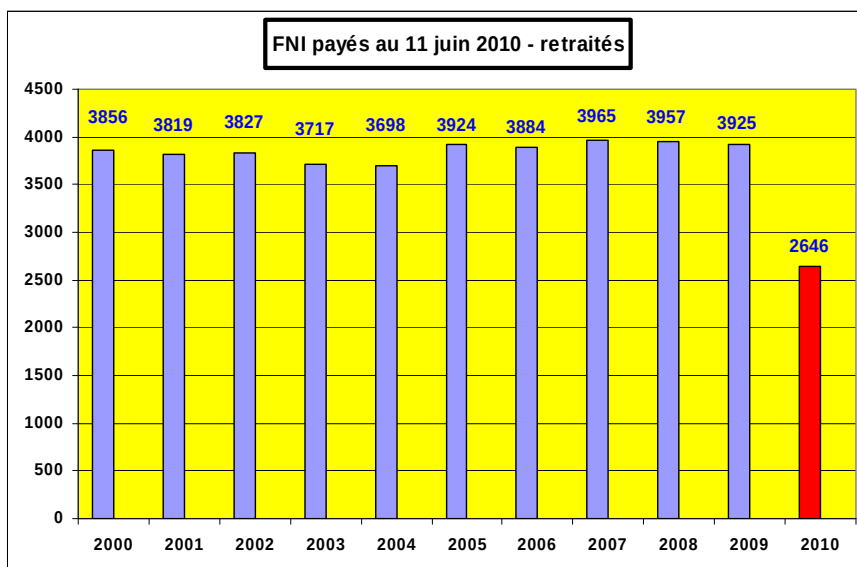


L'agenda

11/15 octobre :
38ème Congrès
de la FNIC CGT

On est loin du compte :
pourtant, la remise de la carte pétition, les distributions de tracts, les débats sur la question des retraites qui se tiennent dans de nombreuses communes, la présence de nombreux retraités (ou pré-retraités) dans les manifestations, sont de magnifiques occasions de « faire » de nouveaux syndiqués. Alors ?

**Objectif 4 500 syndiqués
Jusqu'au 38ème Congrès Fédéral :**
Au 11 juin 2010, 3925 FNI réglés...



L
a
v
i
e
s
n
o
t
e
s

Les raisons d'un « loupé »

Lors de la réunion du syndicat des retraités de Péchiney Lannemezan, le 9 avril, il avait été décidé de se revoir le 15 Juin pour mettre en place une nouvelle équipe et redonner une impulsion au syndicat qui était en train de végéter.

Nous avons fait un courrier aux syndicats des entreprises de la localité afin qu'ils l'adressent aux camarades syndiqués en pré-retraite ou en retraite dont ils ont les coordonnées, Le problème est que la lettre invitant nos camarades à participer à la réunion est restée sur le bureau des syndicats et, de ce fait, seulement cinq retraités étaient présents...

Cela montre que s'il n'y a pas un lien et un travail en commun entre les retraités et les actifs, il n'y a pas de résultats probants...

Ceci étant, courant septembre une nouvelle réunion se tiendra avec l'aide cette fois des syndicats d'actifs car nous avons besoin les uns des autres afin que ce « loupé » ne soit qu'un mauvais souvenir et nous serve de leçon pour l'avenir.

C'est cela aussi la continuité syndicale en général et l'harmonie syndicale en particulier...

On a aimé

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

Donner du sens aux idées

Le nouveau livre de notre camarade Michel J. Cuny « Voltaire, l'Or au prix du Sang » où l'on découvre un grand bourgeois enrichi dans la traite des Noirs, le financement des guerres, la spéculation...

Pour le commander : 04.75.02.96.41.